

[Notice explicative Travail associatif VS Volontariat \(source AESmagazine\)](#)

Le travail associatif, une aubaine pour le secteur sportif?

23 mai à Saint-Gilles

Les employeurs du secteur sportif seront informés sur la pertinence d'utiliser le nouveau statut de « travailleur associatif », et dans quel cadre ils peuvent y avoir recours.

Cette nouvelle loi, entrée en vigueur en 2018, comporte des changements importants qui impactent la gestion du personnel d'un centre ou d'un club. Nous répondrons aux questions : pourquoi cette loi ? Qui a accès à cette mesure ? Quelles sont les activités autorisées ? Comment déclarer les prestations ? Comment calculer les plafonds ? Quel contrat ? Quelles assurances ? Quels risques à utiliser ce système ? Etc.

Vous aurez aussi l'occasion de questionner notre conseillère juridique, Karin Toussaint.